

Aux organisations membres de l'usam
Aux unions cantonales des arts et métiers
Aux membres de la commission permanente usam *Formation professionnelle*
À d'autres milieux

Berne, le 2 juin 2020 usam-Da/Si

Circulaire n° 162 / 2020

Informations concernant la formation professionnelle XIV / 2020

Covid-19 et procédure de consultation relative à l'ordonnance d'accréditation LEHE

Mesdames et Messieurs,
Chères et Chers collègues,

Nous espérons que vous êtes tous en bonne santé et que les procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale se déroulent comme vous le souhaitez.

Par la présente, nous avons l'avantage de vous transmettre de nouvelles informations concernant le domaine de la formation.

1. Informations Covid-19

1.1 Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 »

La situation actuelle perturbe le déroulement normal des processus de choix d'une profession et de recrutement, notamment les stages d'observation et les entretiens d'embauche. La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » a donc été mise sur pied afin de garantir qu'un maximum de jeunes puissent malgré tout trouver une place d'apprentissage d'ici à début août 2020. Elle devrait également permettre aux entreprises formatrices de pourvoir leurs places vacantes et, ce faisant, de couvrir leurs besoins futurs en personnel qualifié.

La Task Force surveille en l'occurrence les domaines suivants :

- transition du secondaire I au secondaire II ;
- résiliations de contrats d'apprentissage pour cause de faillite ;
- transition du secondaire II au marché du travail.

Dans cette optique, trois lignes d'action sont prévues à ce jour :

- assurer un monitoring en étroite collaboration avec les cantons et les organisations du monde du travail ;
- établir une liste des mesures pour les cantons et les organisations du monde du travail.

Par ailleurs, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre un programme d'action « Places d'apprentissage Covid-19 » pour soutenir des projets des partenaires de la formation professionnelle. Nous vous invitons à y recourir et répondons volontiers à vos éventuelles questions.

La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » pourra œuvrer jusqu'à fin 2020 au plus tard.

1.2 Réduction de l'horaire de travail et indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

Le Conseil fédéral a aussi clarifié différents points concernant la réduction de l'horaire de travail et les indemnités correspondantes dans le domaine de la formation professionnelle initiale. Une fiche d'information vous parvient également en annexe.

2. Modification de l'ordonnance du Conseil des hautes écoles pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles – Procédure de consultation (Délai : 24 août 2020)

Sur la base des expériences réalisées jusqu'ici dans l'application de l'ordonnance d'accréditation, le Conseil suisse d'accréditation propose d'y apporter quelques modifications. Celles-ci vous sont présentées et expliquées dans les documents ci-joints. Nous vous remercions de bien vouloir soumettre vos remarques et considérations par courriel à la soussignée de droite (c.davatz@sgv-usam.ch) **d'ici au jeudi 20 août 2020** au plus tard, afin que l'usam puisse élaborer une prise de position consolidée.

Dans l'espoir que les informations ci-dessus vous seront utiles et vous sachant d'ores et déjà infiniment gré de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, Chères et Chers collègues, nos meilleures salutations.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur



Christine Davatz
Vice-directrice

Annexes

- mentionnées